

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES

SEANCE DU 9 MARS 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 3 mars 2022

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 14 mars 2022

L'an deux mil vingt et deux le 9 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, ZERBIB Délia,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques,

Absents : excusés : CURIEN Véronique, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie, BODIN Serge, ROULLEAU Marc, RIBOT Florent, SERVANT Ludovic.

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire : BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

**2022/14**

**MANDAT SPECIAL POUR LE SELAQ (Salon des élus locaux et agents publics de la Nouvelle Aquitaine) Les 30 et 31 mars 2022**

Conformément à la législation, un mandat spécial peut être donné par le Conseil Municipal, à un élu, pour une mission accomplie dans l'intérêt de la Commune.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle s'est inscrite pour participer au Salon des Elus Locaux et Agents Publics de la Nouvelle-Aquitaine (SELAQ) qui aura lieu à Bordeaux les 30 et 31 mars prochain.

Rendez-vous incontournable pour une centaine d'entreprises et partenaires locaux que les élus pourront rencontrer, répartis en 8 pôles : Aménagement, équipement, environnement-énergie, banques-assurances-mutuelles, social-enfance-tourisme, conseil, technologies-communication et institutions. Les élus pourront également assister à des conférences et ateliers sur les enjeux d'actualité.

A cette occasion, l'Association des Maires de la Vienne propose le déplacement en bus sur les deux journées moyennant une participation de 190 €.

Madame le Maire demande au Conseil son accord pour bénéficier d'un mandat spécial pour participer à ce salon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confère le caractère de mandat spécial au déplacement de Madame le Maire, Béatrice FONTAINE, au SELAQ de Bordeaux, les 30 et 31 mars 2022 et décide de la prise en charge des frais liés à ce déplacement, pour un montant de 190 € 00 par paiement direct auprès de l'AMF 86 (Association des Maires de France)

Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 11 mars 2022  
Béatrice FONTAINE, Maire